



Euro-Info-Consommateurs  
Euro-Info-Verbraucher e. V.



Mission  
Opérationnelle  
transfrontalière

## **Convention de partenariat Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) – Euro-Info-Consommateurs**

### ▪ **Les partenaires**

#### **La Mission Opérationnelle Transfrontalière (ci-dessous MOT)**

La Mission Opérationnelle Transfrontalière est une structure interministérielle et associative spécialisée dans l'appui au montage de projets transfrontaliers, constituée en un réseau de plus d'une cinquantaine de collectivités territoriales et leurs groupements situés de part et d'autre des frontières françaises et de l'Union européenne,

La MOT a pour objectif principal de faciliter l'émergence et la réalisation de projets transfrontaliers structurants au niveau local qui visent surtout à faciliter la vie quotidienne des habitants des zones transfrontalières, en favorisant l'articulation des territoires de part et d'autre des frontières et en déclinant le type d'activités suivant :

- actions d'assistance opérationnelle,
- mise en réseau des acteurs du transfrontalier,
- conseil stratégique,
- aide à la définition d'une politique transfrontalière au niveau européen

#### **L'Euro-Info-Consommateurs**

L'association franco-allemande d'utilité publique, Euro-Info-Consommateurs, héberge les Centres Européens des Consommateurs France et Allemagne à Kehl.

Elle a pour objectifs prioritaires de :

- informer et conseiller les consommateurs sur: leurs droits en Europe; les démarches à effectuer pour le règlement à l'amiable des litiges transfrontaliers; les mécanismes de médiation-conciliation en Europe
- régler à l'amiable les litiges transfrontaliers de consommation
- promouvoir la médiation-conciliation
- sensibiliser et former les consommateurs
- servir d'observatoire et relais auprès des instances nationales et européennes

On peut constater une forte complémentarité des deux structures, l'une travaillant au niveau local, régional, étatique et européen, l'autre au niveau des citoyens. Toutes deux s'attachent à faciliter la vie des habitants des zones frontalières. Les partenaires estiment qu'un partenariat mobilisant les synergies entre eux peut servir la cause commune.

## ▪ Les domaines de partenariat

### 1. Echanges d'informations sur des sujets d'intérêts communs

- Information de la MOT vers l'Euro-Info-Consommateurs et réciproquement lorsqu'il s'agit des questions relatives aux droits des consommateurs et services aux citoyens (références multi-thématiques)
- Information mutuelle le plus régulièrement possible sur toute information d'actualité étant susceptible d'intéresser l'autre partenaire

### 2. Communication mutuelle

Les deux parties s'engagent à une communication régulière de leurs actions, manifestations, formations et publications, ainsi qu'à la diffusion de ces informations par le biais des supports de communication propres.

### 3. Participations et interventions

Les deux structures participeront dans la mesure du possible aux séminaires, formations, séminaires, conférences ayant une composante transfrontalière, conduits respectivement par chacune d'entre elles.

- L'Euro-Info-Consommateurs intervient sans demande de frais d'honoraire dans d'éventuelles manifestations organisées par la MOT (les frais de déplacements seront pris en charge par le commanditaire – selon ses propres critères)
- La MOT intervient sans demande de frais d'honoraire dans d'éventuelles manifestations organisées par l'Euro-Info-Consommateurs (les frais de déplacements seront pris en charge par le commanditaire – selon ses propres critères)
- Interventions conjointes sur demandes spécifiques.

### 4. Formation

L'Euro-Info-Consommateurs se tient à l'entière disposition de la MOT et de ses membres pour répondre à tout besoin de formation en tant que prestataire de service. Ces actions seront facturées au commanditaire.

L'Euro-Info-Consommateurs et la MOT pourront également proposer conjointement des formations / sessions d'information sur demandes ponctuelles et ciblées.

### 5. Représentation

Lorsque l'occasion viendrait à se présenter, les partenaires veilleront :

- à faciliter la remontée des besoins des citoyens et des collectivités des territoires transfrontaliers concernant les droits des consommateurs et services aux citoyens
- à établir un lien avec les autorités européennes et nationales pour permettre une meilleure prise en compte des problématiques transfrontalières
- à formuler éventuellement des recommandations politiques et/ou techniques relatives aux services aux populations des espaces transfrontaliers

▪ **Le suivi de la convention de partenariat**

Les partenaires se réuniront une fois par an pour établir le bilan des actions communes menées dans le cadre de cette convention et pour discuter de futurs projets.

La MOT et l'Euro-Info-Consommateurs s'engagent à se tenir informés des évolutions de leurs réseaux respectifs et font leur possible pour assurer la complémentarité des deux réseaux par rapport au terrain mais aussi vis à vis des institutions européennes.

\*\*\*\*\*

Cet accord entre en vigueur dès la date de sa signature. En l'absence d'opposition formulée par l'une des deux institutions signataires, il sera prorogé chaque année par tacite reconduction.

Cet accord peut être modifié par avenant et être dénoncé par l'une ou l'autre partie avec un préavis de trois mois.

Fait à Paris, le 7 décembre 2010



Dr. Hans-Günther Clev  
Directeur général de la  
Mission Opérationnelle Transfrontalière

Fait à Paris, le 7 décembre 2010



Martine Mérigeau  
Directrice de  
l'Euro-Info-Consommateurs